



**PRÉFET  
MARITIME  
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture maritime de l'Atlantique  
Division « Action de l'État en mer »**

**ERQUY**

**Commune d'Erquy**

Brest et Erquy, le 29 juin 2022  
N° 2022/139

### **ARRÊTÉ**

Portant abrogation de l'arrêté n° 2021/164 réglementant temporairement les activités maritimes dans la zone d'emprise des travaux maritimes menés pour le raccordement électrique du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc, au droit de la plage de Caroual à Erquy (n° 2).

Le préfet Maritime de l'Atlantique,

Le maire d'Erquy,

Vu le code des transports, notamment les articles L 5242-1 à L 5242-6-1 ;

Vu le code pénal, notamment les articles 131-13 et R 610-5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-3 et L2213-23 ;

Vu l'ordonnance n° 2016-1687 du 08 décembre 2016 relative aux espaces maritimes relevant de la souveraineté ou de la juridiction de la République française ;

Vu le décret n° 77-733 du 06 juillet 1977 modifié portant publication de la convention sur le règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer ;

Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

**CONSIDÉRANT** la fin des travaux à l'atterrissage du raccordement du parc éolien de Saint-Brieuc, notifiée le 27 juin 2022 par RTE ;

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté conjoint du préfet maritime (n° 2021/164) et du maire d'Erquy (n° 2021/634) en date du 04 octobre 2021 réglementant temporairement les activités maritimes dans la zone d'emprise des travaux maritimes menés pour le raccordement électrique du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc, au droit de la plage de Caroual à Erquy (n° 2) est abrogé.

Article 2

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique (<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/arretes>).

Pour le préfet Maritime de l'Atlantique  
et par délégation,

l'adjoint au préfet Maritime chargé de  
l'action de l'État en mer

**Original signé**

Jean-Michel CHEVALIER

Le maire d'Erquy,

**Original signé**

Henri LABBÉ